

**PROCES VERBALDE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 07 JUIN 2024 A 19h00  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DYE**

**Sous la présidence de :** Monsieur DURAND Olivier, Maire.

**Étaient présents :** Olivier DURAND, Yves ROUGET, Bertrand BERLOT, Dany MINAT, Annie YOT, Stéphane LACOSTE, Philippe VIAUX, Jean-Noël BOURGUIGNON, Adrien MARTIN

**Était absente représentée :** Sandrine MAGAUD donne pouvoir à Bertrand BERLOT,

Nombre de membres en exercice : 10    Quorum : 6    Membres présents : 09    Membres votants : 10

**Secrétaire de séance :** Dany MINAT,

\*\*\*\*\*

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23/02/2024,
3. Devis limiteur de son,
4. Location logement,
5. Devis diagnostic logement,
6. Devis gabions,
7. Devis gobelet,
8. Syndicat Mixte Carisey, Bernouil, Dyé, Jaulges, Villiers-Vieux,
9. Dispositif piscine,
10. 14 juillet,
11. Questions et informations diverses,

\*\*\*\*\*

***1/ Nomination du secrétaire de séance :***

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil nomme M. Dany MINAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

***2/ Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12/04/2024***

Le projet de procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Sans observation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024.

**03/ Délibération 2024-016 : Devis limiteur de son**

**Délibération publiée le : 10/06/2024**

**Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024**

Le Maire donne lecture des devis reçus concernant l'installation d'un nouveau limiteur de son à la salle des fêtes.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

**ACCEPTE** le devis de JAULGELEC pour un montant de 2 502,48€ HT,

**04/ Délibération 2024-017 : Location logement**

**Délibération publiée le : 10/06/2024**

**Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, que suite à la libération du logement communal 16 bis grande rue et aux travaux de rénovation, celui-ci peut être remis en location.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

**FIXE** le prix du loyer à 444,50€ par mois et sera réactualisé chaque année à la date anniversaire du bail,

**FIXE** le prix des charges d'assainissement à 15,00€ par mois

**FIXE** la caution à un mois de loyer soit 444,50€

**SPECIFIE** que les conditions de locations seront définies dans le contrat de location et ses annexes,

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer le nouveau bail et tous les documents nécessaires à cette location.

**05/ Délibération 2024-018 : Devis diagnostic logement**

Délibération publiée le : 10/06/2024

Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024

Le Maire rappelle que les diagnostics du logement 16 bis grande rue sont à refaire et donne lecture des devis reçus.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

**ACCEPTE** le devis de DIAGAMTER pour un montant de 289,17€ HT,

**06/ Devis gabions**

Délibération publiée le : 10/06/2024

Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024

Le Maire donne lecture du devis reçu concernant les gabions pour le terrain de pétanque. Ce devis correspond à la fourniture de gabions vides qui sont à remplir de pierres ou de galets.

Le maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise DAVID PAYSAGES pour l'installation de gabions remplis.

Le conseil municipal souhaite également demander un devis pour des bloc béton à l'entreprise BETON MOBIL en finition béton désactivé.

**07/ Délibération 2024-019 : Devis gobelets**

Délibération publiée le : 10/06/2024

Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024

Le Maire donne lecture des devis reçus pour la réalisation de gobelets.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise AZ PUB pour 250 gobelets 25cl à 0,92€ HT pièce.

**08/ Délibération 2024-020 : Syndicat Mixte Carisey, Bernouil, Dyé, Jaulges, Villiers-Vineux**

Délibération publiée le : 10/06/2024

Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024

Le Maire donne lecture du nouveau calcul de répartition par commune du syndicat mixte Carisey, Bernouil, Dyé, Jaulges, Villiers-Vineux ainsi que du courrier de réponse du syndicat et de la délibération de la commune de Villiers-Vineux.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

**REFUSE** de payer le montant de 15 520,00€,

**DEMANDE** que soit calculé la participation des communes selon l'article 5 du règlement du syndicat mixte : frais de fonctionnement, alinéa 1 des statuts du syndicat :

*La contribution des communes et des Communautés de Communes associées aux dépenses du Syndicat mixte est obligatoire. Elle est déterminée, chaque année, par délibération du Comité Syndical, au prorata du nombre d'élèves scolarisés pour chacune des communes, présents au 1er janvier de chaque année.*

**DEMANDE** le retrait de la commune de Dyé au syndicat au 31/12/2024,

**DEMANDE** que la carte scolaire soit modifiée pour que les enfants de Dyé intègrent le groupe scolaire de Flogny-la-Chapelle dès la rentrée 2024-2025.

**09/ Délibération 2024-021 : Dispositif piscine**

Délibération publiée le : 10/06/2024

Télétransmise en préfecture le : 10/06/2024

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait mis en place la gratuité à la piscine de Tonnerre aux enfants de la commune pendant les vacances estivales de 2023.

La ville de Tonnerre, propose au conseil municipal de renouveler ce dispositif sur la commune pour les enfants de 6 à 14 ans en conventionnant avec la ville de Tonnerre. Une facture sera établie à la fin de la période estivale.

Pour information, l'accès à la piscine est gratuit pour les moins de 6 ans.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :  
**ACCEPTE** de conventionner avec la ville de Tonnerre et de prendre en charge les entrées des enfants de la commune de DYE de 6 à 14 ans pour les vacances estivales de 2024

***10/ 14 juillet***

Comme chaque année, un apéritif sera proposé suivi d'un repas tiré du sac avec barbecue à disposition.  
Et pour finir retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Le Maire informe que pour des raisons de sécurité, la pêche sera interdite à l'étang dès le début d'après-midi jusqu'au lendemain.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Aire de jeux :**

De la mousse est à retirer du city stade. Suite à la visite annuelle, une petite balançoire n'étant plus aux normes a dû être enlevée. Un nouveau jeu a ressort sera commandé pour remplacer le lapin qui a été retiré.

**Plaque de rue :**

Le Maire informe le conseil municipal que des plaques de numéros de rue ont été volées. De nouvelles plaques seront achetées pour les remplacer.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés,  
le Maire lève la séance à 21h10.**

**Le Maire,  
Olivier DURAND,**

**Le secrétaire,  
Dany MINAT**